

**ENQUETE PUBLIQUE du 24 avril au 10 mai 2021**

**DECLASSEMENT DE PORTIONS DE DOMAINE PUBLIC**

**NOTICE EXPLICATIVE**

*Conformément au Code la Voirie Routière, les parcelles constituant des portions de domaine public doivent être soumises à enquête publique pour déclassement préalablement à leurs cessions.*

**Contexte historique de la Résidence Paul Hernot rue Emmanuel Sieyès**

La Résidence Paul Hernot a ouvert ses portes en 1974. Comme la plupart de ces établissements, il a connu plusieurs réhabilitations ou extensions au fil des années. De 50 logements à l'origine, il est passé à 64 logements en 1994 pour répondre non seulement aux normes mais également à l'augmentation des demandes d'hébergement. De nouveaux travaux d'agrandissement et d'adaptation ont été réalisés de 2008 à 2011.

Depuis cette date, l'établissement n'a pas connu de transformations profondes. Aujourd'hui pour faire face à la dépendance croissante de ses résidents, des travaux s'avèrent nécessaires. En effet, l'augmentation du nombre de résidents en fauteuils roulants rend la salle de restauration trop petite et l'absence de salle d'animation est problématique. Par ailleurs, l'équipe a été renforcée ces dernières années avec l'arrivée de plusieurs recrutements (infirmiers coordinateurs (IDEC), psychologue, médecin coordonnateur, responsable administrative...) mais sans possibilité de créer de nouveaux bureaux dans l'existant.

**Le projet**

Suite à l'adoption de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, le CCAS de Lannion a mené une réflexion globale sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes dans ses établissements. Ainsi depuis 2018, le CCAS est engagé dans une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les financeurs. Il a souhaité s'adapter aux nouveaux besoins de ses résidents et a décidé de travailler sur un projet de restructuration de ses deux EHPAD : les Résidences Paul Hernot et Parc Sainte-Anne car un environnement non adapté peut accentuer la dépendance et devenir un véritable obstacle à la qualité de la prise en charge des résidents. C'est donc toute l'architecture et l'organisation spatiale qui doivent être mobilisées pour élaborer des bâtiments améliorant la qualité de vie des résidents même très dépendants en préservant la moindre parcelle d'autonomie et de vie sociale et facilitant le travail des soignants. Il s'agit du concept de "bienveillance architecturale". Une étude prospective sur 15 ans a ainsi été menée par le CCAS en association avec les équipes des établissements afin d'appréhender les difficultés inhérentes à l'évolution de la dépendance.

C'est ainsi, qu'un projet de restructuration a été programmé à l'EHPAD Paul Hernot qui est propriété de Côtes d'Armor Habitat. Ce bâtiment nécessite une réorganisation optimale des espaces existants et pour ce faire le CCAS a obtenu des financements pour la création d'un Pôle d'Activités de Soins Adaptés (PASA).

C'est le Cabinet d'architectes SABA de SAINT-BRIEUC qui a été retenu pour ce projet qui a été approuvé par le Conseil d'Administration le 27 juin 2017 et son plan de financement a été validé le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

## **Descriptif des travaux à réaliser dans la Résidence Paul Hernot**

- Extension de la salle-à-manger par une construction nouvelle. (la salle à manger actuelle étant trop petite pour accueillir tous les fauteuils roulants)
- Création d'une salle (climatisée) et d'un hall d'animation avec un espace coiffure
- Nouveaux bureaux pour le médecin, la psychologue, l'IDEC, infirmerie
- Aménagement du sous-sol du bâtiment : pour les vestiaires hommes et femmes, un atelier pour l'agent technique.

- Création d'un nouvel ascenseur monte-malade de taille suffisante pouvant accueillir une vingtaine de personnes (environ 1500 kg).

- Création de chambres par une construction nouvelle (l'autorisation actuelle pour 67 logements ne change pas)

A - suite à la mise en place du nouvel ascenseur : + 4 logements

B - actuellement une autorisation de 67 places pour 64 logements : + 3 logements supplémentaires (actuellement autorisation 3 logements pouvant accueillir des couples).

Ces nouveaux logements seront envisagés comme une unité « fermable » autour d'un patio pour des résidents présentant des troubles cognitifs.

- Aux étages : Salle Snoezelen et salon des familles

L'emprise foncière du bâtiment actuel étant insuffisante, il est prévu d'y ajouter trois extensions. Préalablement à ces travaux, il est nécessaire de déclasser les emprises de domaine public correspondantes car ouvertes à la circulation publique afin de les intégrer dans le domaine privé communal en prévision de leur cession à Côtes d'Armor Habitat.

\*\*\*\*\*